

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2010/2011	TARIFS 2011/2012	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
SERVICES CART'VILLE – ANNEE 2011/2012					
<u>PAUSE MERIDIENNE :</u>					
Elèves de classes maternelles, domiciliés à Cholet ou au Puy Saint Bonnet					
Les tarifs sont établis selon les ressources analysées par la méthode du quotient familial établi par les Caisses d'Allocations Familiales, en fonction du barème suivant :					
<u>Cas général :</u>					
0 € - 305 €	l'unité	2,00 €	2,04 €	01/09/2011	Dél C.M. 11/07/2011
306 € - 455 €	l'unité	2,05 €	2,09 €	01/09/2011	
456 € - 610 €	l'unité	2,10 €	2,14 €	01/09/2011	
611 € - 770 €	l'unité	2,20 €	2,24 €	01/09/2011	
771 € - 930 €	l'unité	2,35 €	2,40 €	01/09/2011	
931 € - 1 090 €	l'unité	2,45 €	2,50 €	01/09/2011	
1 091 € et plus, non allocataire avec revenus	l'unité	2,60 €	2,65 €	01/09/2011	
Elèves de classes élémentaires, domiciliés à Cholet ou au Puy Saint Bonnet					
Les tarifs sont établis selon les ressources analysées par la méthode du quotient familial établi par les Caisses d'Allocations Familiales, en fonction du barème suivant :					
<u>Cas général</u>					
0 € - 305 €	l'unité	2,10 €	2,14 €	01/09/2011	Dél C.M. 11/07/2011
306 € - 455 €	l'unité	2,15 €	2,19 €	01/09/2011	
456 € - 610 €	l'unité	2,20 €	2,24 €	01/09/2011	
611 € - 770 €	l'unité	2,30 €	2,35 €	01/09/2011	
771 € - 930 €	l'unité	2,45 €	2,50 €	01/09/2011	
931 € - 1 090 €	l'unité	2,55 €	2,60 €	01/09/2011	
1 091 € et plus, non allocataire avec revenus	l'unité	2,70 €	2,75 €	01/09/2011	
Enfants de classes maternelles et élémentaires accueillis avec un panier-repas fourni par les familles, dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé :					
0 € - 305 €	l'unité	0,70 €	0,71 €	01/09/2011	Dél C.M. 11/07/2011
306 € - 455 €	l'unité	0,75 €	0,76 €	01/09/2011	
456 € - 610 €	l'unité	0,80 €	0,81 €	01/09/2011	
611 € - 770 €	l'unité	0,85 €	0,87 €	01/09/2011	
771 € - 930 €	l'unité	0,90 €	0,92 €	01/09/2011	
931 € - 1 090 €	l'unité	0,95 €	0,97 €	01/09/2011	
1 091 € et plus, non allocataire avec revenus	l'unité	1,00 €	1,02 €	01/09/2011	
Elèves hors Cholet (cas général)					
	l'unité	3,86 €	3,94 €	01/09/2011	Dél C.M. 11/07/2011
Elèves hors Cholet (dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé)					
	l'unité	2,47 €	2,52 €	01/09/2011	Dél C.M. 11/07/2011
Autres cas					
. Adultes (non surveillants)					
. Elèves de Cholet du second degré en stage au sein d'une école qui ne participent pas au service de pause méridienne	l'unité	5,95 €	6,06 €	01/09/2011	Dél C.M. 11/07/2011
. Elèves hors Cholet du second degré en stage au sein d'une école qui ne participent pas au service de pause méridienne	l'unité	2,70 €	2,75 €	01/09/2011	Dél C.M. 11/07/2011
	l'unité	3,86 €	3,94 €	01/09/2011	Dél C.M. 11/07/2011

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2010/2011	TARIFS 2011/2012	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
Dispositions particulières					
. Enfants en classe CLIS :		Tarif Cholet élémentaire, selon quotient CAF		01/09/2009	
. Enfants de non allocataire, sans revenu :		Tarif Cholet - quotient 1		01/09/2009	
- Dans le cas où le panier repas fourni par la famille dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé ne serait pas conforme aux règles sanitaires, le repas hypoallergénique fourni par la Ville sera facturé à la famille au prix coutant TTC				01/09/2009	
- Le quotient 7 est appliqué par défaut à toutes les familles qui ne viennent pas inscrire ou ré-inscrire leurs enfants au service Cart'Ville, ou qui ne communiquent pas leur quotient ou leur avis d'imposition au service Cart'Ville				01/09/2009	
Amende forfaitaire pour admission des enfants n'ayant pas réservé pour le repas, par suite d'un oubli ou d'une mauvaise manipulation de la Cart'ville (seconde fois)	forfait	15,00 €	15,00 €	18/09/2002	Dél C.M. 16/09/2002
- Pénalité applicable pour la prise en charge d'un enfant sans réservation dans les horaires impartis	forfait		5,00 €	13/09/2011	Dél CM 12/09/2011
Gratuités :					
. Enseignants-surveillants et personnel autorisé	l'unité	gratuit	gratuit	01/09/2003	Dél C.M. 15/07/2003
. Stagiaires (adulte ou scolaire) participant à la restauration ou à la surveillance	l'unité	gratuit	gratuit	01/01/2004	Dél C.M. 08/12/2003
. Représentants aux conseils d'école (conseillers municipaux, représentants du Maire, enseignants, parents d'élèves), ou personnes extérieures, déjeunant dans le cadre d'une rencontre relative à la restauration ou d'une réunion de travail liée à l'enseignement	l'unité	gratuit	gratuit	01/01/2004	Dél C.M. 08/12/2003
. Elèves et enseignants de la classe ayant élaboré le menu servi dans le cadre de l'opération "Mon école, mon menu"	l'unité	gratuit	gratuit	12/01/2010	Dél C.M. 11/01/2010
ACCUEIL PERISCOLAIRE :					
Elèves domiciliés à Cholet ou au Puy Saint Bonnet					
Les tarifs sont établis selon les ressources analysées par la méthode du quotient familial établi par les Caisses d'Allocations Familiales, en fonction du barème suivant :					Dél C.M. 11/07/2011
0 € - 305 €	p/1/2 heure	0,66 €	0,67 €	01/09/2011	
306 € - 455 €	p/1/2 heure	0,87 €	0,89 €	01/09/2011	
456 € - 610 €	p/1/2 heure	0,97 €	0,99 €	01/09/2011	
611 € - 770 €	p/1/2 heure	1,07 €	1,09 €	01/09/2011	
771 € - 930 €	p/1/2 heure	1,17 €	1,19 €	01/09/2011	
931 € - 1 090 €	p/1/2 heure	1,27 €	1,30 €	01/09/2011	
1 091 € et plus, non allocataire avec revenus	p/1/2 heure	1,37 €	1,40 €	01/09/2011	
Elèves domiciliés hors Cholet ou Puy Saint Bonnet					
Les tarifs sont établis selon les ressources analysées par la méthode du quotient familial établi par les Caisses d'Allocations Familiales, en fonction du barème suivant :					Dél C.M. 11/07/2011
0 € - 305 €	p/1/2 heure	0,87 €	0,89 €	01/09/2011	
306 € - 455 €	p/1/2 heure	1,08 €	1,10 €	01/09/2011	
456 € - 610 €	p/1/2 heure	1,18 €	1,20 €	01/09/2011	
611 € - 770 €	p/1/2 heure	1,28 €	1,31 €	01/09/2011	
771 € - 930 €	p/1/2 heure	1,38 €	1,41 €	01/09/2011	
931 € - 1 090 €	p/1/2 heure	1,48 €	1,51 €	01/09/2011	
1 091 € et plus, non allocataire avec revenus	p/1/2 heure	1,58 €	1,61 €	01/09/2011	

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2010/2011	TARIFS 2011/2012	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
<u>Dispositions particulières :</u>					
. Enfants en classe CLIS :	Tarif Cholet, selon quotient CAF			01/09/2009	Dél C.M. 15/07/2009
. Enfants de non allocataire, sans revenu :	Tarif Cholet - quotient 1			01/09/2009	
- Le quotient 7 est appliqué par défaut à toutes les familles qui ne viennent pas inscrire ou ré-inscrire leurs enfants au service Cart'Ville, ou qui ne communiquent pas leur quotient ou leur avis d'imposition au service Cart'Ville				01/09/2009	
- Amende forfaitaire			<u>SUPPRIME</u>		
pour départ des enfants avec un retard dépassant de 15 minutes		15,00 €	15,00 €	01/09/2002	Dél C.M. 10/12/2001
pour dépassement de l'horaire de fermeture de l'accueil périscolaire, soit 18 h 30	p/heure p/enfant		15,00 €	13/09/2011	Dél C.M. 12/09/2011
Amende forfaitaire pour admission des enfants non enregistrés pour un soir, par suite d'un oubli ou d'une mauvaise manipulation de la Cart'ville (la seconde fois)	forfait	15,00 €	<u>SUPPRIME</u> 15,00 €	18/09/2002	Dél C.M. 16/09/2002
- Pénalité applicable pour la prise en charge d'un enfant sans réservation dans les horaires impartis	forfait		5,00 €	13/09/2011	Dél CM 12/09/2011
- A défaut de badgeage à l'arrivée le matin ou au départ le soir, la présence de l'enfant sera comptée à partir de l'heure d'ouverture pour le matin et jusqu'à l'heure de fermeture pour le soir					
<u>DISPOSITIONS COMMUNES :</u>					
* CARTVILLE (renouvellement)	l'unité	5,40 €	5,50 €	01/09/2011	Dél CM 11/07/2011
* Application de pénalités de retard de paiement sur la Cart'Ville				01/09/2007	Dél C.M. 09/07/2007
Tranche de 0 à 50 €		20 % du montant	20 % du montant		
Tranche de 51 à 100 €		20,00 €	20,00 €		
Au-delà de 101 €		30,00 €	30,00 €		
Le contrôle du solde des cartes se fera le Mercredi qui suit le 10 de chaque mois. Les pénalités de chaque tranche se cumuleront.					